

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**Nombre de
conseillers**

en exercice

19

présents

10

votants

17

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an *deux mille VINGT-SIX*

le 5 juin

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Présents (10)

Julie LENFANT, BRAYE Solange, DECHAUX Nicolas, VERGNE Laëtitia, PEYRAT Thierry, MASDIEU Christel, LAMARGUE Laurent, RABIET Marion, TALLET Mathieu, , PONTABRY Jean-Marie

Absents ayant donné procuration (7)

*Caroline LAVIGNE donne procuration à DECHAUX Nicolas
POMARES Julien donne procuration à LAMARGUE Laurent
JUDE Valérie donne procuration à Laetitia VERGNE
TEXIER Nadège donne procuration à MASDIEU Christel
TALLET Mathieu donne procuration à BRAYE Solange
Marie DEMAISON donne procuration à PONTABRY Jean-Marie
BURATTI Francesca donne procuration à Marion RABIET*

Absents (2):

*DUROUX Julien
CHENIEUX Jérémy*

Secrétaire de séance : LAMARGUE Laurent

XII : TARIFS LOCATION DE LA SALLE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Il est demandé aux membres du conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs TTC de la salle de la Maison des associations pour l'année 2026-2027 :

Mme la Maire expose au conseil qu'elle souhaite ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2026-2027.

Tarifs de location de la Maison des associations

Formules	Habitant de la commune	Hors commune
Formule 1 : vin d'honneur 3 h maxi	110 €	160 €
Formule 2 : le samedi (remise des clés avant 10 h) :	250 €	300 €
Formule 3 : samedi/dimanche :	350 €	450€
Formule 4 : en semaine :	180 €	220 €
Caution	400 €	400 €

Les jours de fêtes tombant en semaine seront facturés comme des week-end.

Gratuité de la location de la salle pour les jeunes catalacois qui fêtent leurs 18 ans (dans l'année de leur 18 ans) : Si journée complémentaire: 100€.

Caution et assurance exigées.

Tente de réception :

Mise à disposition en semaine : 1 jour 100€

Mise à disposition le week-end : forfait 2 jours 150€

VOTE : **Présents : 10** **Procuration : 7**
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 05/06/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/06/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 05/06/2026

Madame la Maire

